

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7309132401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7309132401>

Cette annonce a été mise en ligne le **12 novembre 2022** sur **Actu.fr - le Haut Anjou**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



AVIS DE CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à FONTENAY LE COMTE (Vendée), du 4 novembre 2022, enregistré au service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'ANGERS le 8 novembre 2022, sous le numéro de dossier 2022 00097172, référence 4904P01 2022 A 04393,

la société CHOLET BETAÏL, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est à CHOLET (Maine-et-Loire), le Pâtis, route du Bignon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 352 699 037 RCS ANGERS, a cédé, avec effet au 1er novembre 2022,

à la société LORTHOLARY BETAÏL, société par actions simplifiée au capital de 500 000 €, dont le siège social est à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Vienne), Ferme de Géniec, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 434 060 794 RCS POITIERS, son fonds de commerce d'achat-revente d'animaux vivants, sis et exploité à CHOLET (Maine-et-Loire), le Pâtis, route du Bignon, moyennant le prix de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000 €), qui se compose comme suit :

- pour les éléments incorporels 150 000 €
- pour les éléments corporels 200 000 €

Le transfert de propriété a été fixé au 1er novembre 2022.
L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Les oppositions, le cas échéant, seront reçues à l'étude de la SELARL AM. BOTTON & C. MYNARD, sise à CHOLET (Maine-et-Loire), 5 boulevard Pierre Lecoq, la Novathèque. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales.

Pour avis,
Me Katrin DUPUIS.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

